

Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE)

Webinaire
5 mars 2018



Grandes lignes

- 1) Fournir un aperçu du programme EPCRE, de ses différents volets et du processus de demande
 - 2) Leçons apprises des questionnaires sur les concepts de projet du programme EPCRE
 - 3) Facteurs à prendre en considération lors de la demande relative au programme EPCRE
- Pour de plus amples détails et renseignements sur ce dont on a discuté lors de ce webinaire, veuillez consulter le Guide du demandeur du programme EPCRE, disponible à :

<https://rncan.gc.ca/energie/science/programmes-financement/19792>

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions au fur et à mesure à :
nrcan.remoteenergy-energieadistance.rncan@canada.ca

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour aider à réduire la dépendance au carburant diesel dans les collectivités rurales et éloignées.

L'objet principal est de réduire la dépendance au carburant diesel.

Principaux catalyseurs des réductions supplémentaires de la consommation de carburant diesel

Ressources naturelles Canada

- **Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées** : 220 millions de dollars sur 6 ans, à compter de 2018-2019 (4 éléments du programme)
- **Initiative Impact Canada** : 75 millions de dollars sur 4 ans. Impact Canada emploiera une approche fondée sur les résultats en vue d'accélérer les efforts visant à relever les gros défis du Canada. Ressources naturelles Canada (RNC) lancera un défi « sans diesel » plus tard cette année (environ de 20 à 30 millions de dollars).

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

- **ARDEC Nord** : 53,5 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, et 5,4 millions de dollars en cours (renouvellement du programme actuel). Établi en 2003 à titre de programme national.

Infrastructure Canada*

- **Fonds pour l'énergie dans l'Arctique** : 400 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2018-2019 (pour les territoires seulement)
- **Volet Infrastructures vertes** : 9,2 milliards de dollars pour des infrastructures vertes sur 11 ans, à compter de 2018-2019
- **Volet Infrastructures rurales et nordiques** : 2 milliards de dollars pour des infrastructures rurales et nordiques sur 11 ans, à compter de 2018-2019

Environnement et Changement climatique Canada*

- **Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone** : 2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018

Services aux Autochtones Canada

- **Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN)** : pourrait être utilisé pour optimiser l'utilisation de l'énergie et réduire la dépendance au carburant diesel dans les collectivités des Premières Nations

Présentation
d'aujourd'hui

Pour de plus amples renseignements sur les plans du gouvernement du Canada et pour en apprendre davantage sur les autres programmes, veuillez consulter le site suivant :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteorologie/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>

* Indique que le financement du projet sera réparti dans le cadre d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires



Objectif du programme

RNCan cherche à promouvoir une transition vers un **avenir énergétique propre et plus durable** en soutenant des projets qui **réduisent la dépendance au carburant diesel** dans les **collectivités rurales et éloignées** et les **emplacements industriels** du Canada.

Volets du programme EPCRE

Demande de propositions

- **Biothermie** – 55 millions de dollars pour des études de faisabilité et/ou l'installation de systèmes éprouvés utilisant la biomasse pour le chauffage, le chauffage urbain et des systèmes combinés de production de chaleur et d'électricité qui remplacent le carburant diesel ou certains autres carburants fossiles utilisés pour le chauffage. (L'électricité pourrait être produite, mais l'extrait principal du projet doit être la chaleur.)
- **Démonstration** – 60 millions de dollars pour la démonstration de technologies innovatrices d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de stockage énergétique ou de réseau intelligent pour remplacer le carburant diesel pour la production d'électricité et/ou de chaleur.
- **Déploiement** – 90 millions de dollars pour le déploiement de technologies d'énergies renouvelables commerciales pour la production d'électricité. (De la chaleur pourrait également être produite, mais l'extrait principal du projet doit être l'électricité.)

Appel de propositions préliminaires

- **Renforcement des capacités** – 10 millions de dollars pour l'acquisition de connaissances concernant l'énergie et d'une expertise technique locale grâce à la formation professionnelle et à la participation au réseau dans les collectivités rurales et éloignées. rncan.gc.ca/energie/science/programmes-financement/20480

Critères obligatoires

Les critères obligatoires varient dans l'ensemble des volets du programme; il existe toutefois certaines similitudes :

- ✓ Bénéficiaires admissibles
- ✓ Emplacement
- ✓ Remplacement du carburant diesel
- ✓ Participation de la collectivité*

* Préférence accordée aux projets qui comprennent des possibilités pour les collectivités et/ou la participation et la propriété des Autochtones



Emplacement

Collectivités/régions éloignées (tous les volets)

- Non branchées au réseau d'électricité nord-américain ni au réseau de gaz naturel
- Établissement à long terme (5 ans ou plus) comportant au moins 10 habitations

Collectivités rurales (admissibles aux volets Biothermie et Renforcement des capacités)

- Branchées au réseau d'électricité nord-américain mais non au réseau de gaz naturel
- Moins de 1 000 habitants
- Densité de population de moins de 400 habitants par kilomètre carré

Sites industriels

- Les opérations commerciales à l'échelle industrielle dans les régions éloignées, grandes et petites, telles que les mines et les installations de fabrication, sont admissibles aux trois volets du programme EPCRE.
- Cela comprend les résidences à temps partiel pour les travailleurs des sites industriels qui ne sont pas actuellement branchées au réseau d'électricité nord-américain ni au réseau de gaz naturel.
- Bien que les sites industriels éloignés soient admissibles aux trois volets, les sites industriels ruraux sont seulement admissibles au volet Biothermie.

Base de données sur l'énergie dans les collectivités éloignées: atlas.gc.ca/rced-bdece/fr/index.html

Bénéficiaires admissibles

- Personnes morales à but lucratif et sans but lucratif valablement constituées ou enregistrées au Canada
- Gouvernements provinciaux et territoriaux et régionaux et municipaux, ainsi que leurs ministères et organismes, le cas échéant
- Communautés ou gouvernements autochtones; conseils tribaux ou entités qui exercent une fonction semblable (p. ex. conseil général ou organisations tribales) et organisations autochtones à but lucratif et sans but lucratif



Participation et propriété communautaire

- Les projets qui intègrent des aspects de la participation communautaire **au-delà de la consultation**, p. ex. la propriété ou la gestion communautaire, seront priorisés.
- Le niveau de participation communautaire sera reflété dans la façon dont les propositions seront évaluées.
- Le niveau de participation autochtone sera également reflété dans l'évaluation des propositions.

Remplacement de la consommation de carburant diesel

- Tous les projets doivent démontrer comment se produira la réduction de la consommation de carburant diesel.
 - Il peut être profitable d'estimer les quantités de carburant diesel remplacé, dans la mesure du possible.
- Les projets de biothermie pourraient remplacer d'autres combustibles fossiles en plus du carburant diesel.
- Les projets qui peuvent démontrer une plus grande réduction de l'utilisation du carburant diesel, des réductions des émissions de gaz à effet de serre correspondantes, des impacts techniques, de création d'emplois et de développement socioéconomique seront priorités.



Critères propres au volet Biothermie

- La chaleur doit constituer le principal extrant de tout projet et elle doit être dérivée de la biomasse ligneuse.
- Pourrait remplacer d'autres combustibles fossiles en plus du carburant diesel
- Comprend les collectivités rurales et les sites industriels
- Comprend diverses activités, y compris le développement de la chaîne d'approvisionnement



Critères propres au volet Démonstration

- Le projet doit être situé dans une région éloignée (y compris les sites industriels)
- Il doit comporter la démonstration innovatrice d'une technologie d'énergie renouvelable qui entraînera la réduction de l'utilisation du carburant diesel pour la production de chaleur et/ou d'électricité
- Les applications nouvelles d'une technologie commerciales sont également admissibles.
- La préférence pourrait être accordée aux projets ayant des niveaux élevés de préparation, y compris l'obtention des permis et autorisations réglementaires, la participation des collectivités, l'évaluation environnementale, etc.



Critères propres au volet Déploiement

- Il doit s'agir de technologies d'énergies renouvelables **commerciales**, notamment :
 - énergie solaire PV
 - énergie éolienne
 - énergie géothermique
 - projets hydroélectriques (de moins de 50 MW)
 - bioénergie
 - systèmes de stockage d'énergie et de commande du microréseau
- La production d'électricité doit constituer le **principal** résultat du projet.
- Une capacité totale de production **de minimum 250 kW** (peut être obtenue en combinant des technologies dans un ou plusieurs emplacements dans une seule demande de projet).

Facteurs à prendre en considération pour une demande relative au Programme EPCRE



Financement

- Le financement du programme est offert pour les projets à compter du 1^{er} avril 2018 et jusqu'au 31 mars 2024.
- La collaboration est fortement encouragée pour tous les volets du programme, et constituera un des critères pris en compte durant les évaluations de projet. Tous les volets du programme prévoient un cumul de 100 %. Dans le cas des emplacements industriels, le programme prévoit un cumul allant jusqu'à 75 % pour les projets de démonstration et de déploiement.

| Volet du programme | Fourchette de financement prévue par projet (\$) | Projets | Financement total du programme (% des coûts totaux du projet) |
|----------------------------|--|--------------|---|
| Biothermie | Jusqu'à 5 millions de dollars | ~ de 20 à 40 | Jusqu'à 100 % |
| Démonstration | De 2 à 5 millions de dollars | ~ 15 | Jusqu'à 100 % |
| Déploiement | De 4 à 8 millions de dollars | De 10 à 20 | Jusqu'à 40 % |
| Renforcement des capacités | De 100 000 \$ à 400 000 \$ | À déterminer | Jusqu'à 100 % |



Échéanciers du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées

Lancement
du
programme

16 février
2018

Webinaire
sur le
Programme
EPCRE

6 mars 2018

Date limite
pour les
propositions
sollicitant de
la rétroaction

12 avril 2018

Date limite pour
l'examen de
l'exhaustivité
des documents

3 mai 2018

Date limite de
la DDP pour le
financement
de l'année 1

17 mai 2018

Examen et
sélection
des projets

mai juin 2018

Les
demandeurs
sont
informés

Été 2018

Début de la
diligence
raisonnable

Réception
continue pour les
années ultérieures
de financement
pour les
demandes reçues
après le 17 mai
2018

Questionnaires sur les concepts de projet (QCP) : ce que nous avons appris



Leçons apprises et impressions générales

| Ce que nous avons reçu | Raisons de l'inadmissibilité |
|--|---|
| Projets dans des collectivités branchées à un réseau / non éloignées | Les volets Déploiement et Démonstration DOIVENT avoir lieu dans une collectivité éloignée. Le volet Biothermie comprend les collectivités rurales et celles éloignées. |
| La capacité (kW) du projet de déploiement était inférieure à 250 kW ou n'était pas précisée | Il faut préciser la capacité ou envisager de regrouper des projets pour atteindre 250 kW pour le volet Déploiement. |
| Recherche et développement | Le projet doit être à l'étape de démonstration, c.-à-d. pas encore commercialisé, ni encore aux premières étapes de la recherche. |
| Fournisseur de technologie seulement; aucune collectivité précisée | Les promoteurs doivent avoir un partenaire communautaire précis qui soutient la proposition au moment de la demande pour être admissibles. |
| Carburant de remplacement et efficacité énergétique | Les projets qui comprennent la conversion de combustible (c.-à-d. au gaz naturel) et ceux qui se concentrent uniquement sur l'efficacité énergétique ne sont pas admissibles. |
| Projet de renforcement des capacités (plan énergétique, évaluation des ressources, programme de formation) | Faire une demande pour les appels de propositions préliminaires concernant le volet Renforcement des capacités. |
| Description de projet incomplète | Pas assez de détails fournis pour permettre une évaluation. |

Remarque : Les demandeurs qui ont présenté un questionnaire de concept de projet DOIVENT également présenter une proposition de projet.



Processus de demande

- Étape 1 : Lire attentivement le *Guide du demandeur*.
- Étape 2 : Remplir et présenter une proposition de projet, y compris tout autre document exigé, avant le **12 avril** pour être admissible à un appel téléphonique de rétroaction.
- Étape 3 : Toutes les propositions devant être examinées aux fins de financement au cours du premier exercice financier (2018-2019) doivent **parvenir à RNCan avant le 17 mai 2018** (23 h 59 HAE).
Courriel : nrcan.remoteenergy-energieadistance.rncan@canada.ca
 - À noter que les demandeurs qui ont présenté un questionnaire sur les concepts de projet **DOIVENT également présenter une proposition de projet**.

Processus de demande

Les demandeurs peuvent également envoyer leurs documents par messagerie ou par courrier recommandé à :

**Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées
Bureau de la recherche et du développement énergétiques
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 14^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4**

Processus de demande relative au Programme EPCRE

Inscrivez-vous pour télécharger les formulaires de demande et le guide à :

<https://www.rncan.gc.ca/energie/science/programmes-financement/19792>.

Veillez consulter périodiquement le site Web pendant la période de l'appel de propositions pour obtenir d'importantes mises à jour et pour voir les réponses supplémentaires aux questions concernant la demande.

N'hésitez pas à envoyer vos questions en tout temps à
rncan.remoteenergy-energieadistance.rncan@canada.ca.



Éléments clés d'une proposition retenue

- Faites preuve de clarté et de concision.
- Ayez une portée de projet bien définie et des délais réalistes.
- Assurez-vous que les dirigeants communautaires/organisationnels soutiennent la demande de projet et montrez comment la collectivité participera au projet.
- Incluez des renseignements techniques et financiers à l'appui pour augmenter les chances que le financement de votre projet soit approuvé.
- Décrivez clairement la voie que vous prendrez pour atteindre les buts et objectifs du projet, p. ex. des activités de développement du marché.

Questions et réponses

